

## CYCLISTES



### ÉTAT DE LA SITUATION

De façon générale, les accidents impliquant un vélo et un véhicule motorisé sont à la source de plus de 80 % des décès chez les cyclistes.

Chaque année, en moyenne, de 2011 à 2015, 1 892 cyclistes étaient victimes d'un accident impliquant un véhicule routier en mouvement, soit :

- 14 décès;
- 102 blessés graves;
- 1 776 blessés légers.

Malgré une augmentation du nombre de cyclistes au Québec, la tendance du nombre de cyclistes victimes d'un accident avec un véhicule routier est à la baisse depuis 15 ans.

### LE CADRE LÉGISLATIF

La circulation des cyclistes et des véhicules sur le chemin public est régie par le Code de la sécurité routière. Plusieurs des règles encadrant les déplacements des cyclistes ont été introduites au Code à la fin des années 1970.

En 2014, des intervenants du milieu du vélo et du gouvernement se sont réunis afin d'échanger sur des modifications possibles au Code pour améliorer la sécurité des cyclistes et le partage de la route. En écho aux travaux de ce groupe, des modifications législatives ont été apportées au Code, dont l'obligation pour un conducteur de respecter une certaine distance lorsqu'il dépasse un cycliste dans la même voie de circulation, et la sévérité des sanctions pour l'emporiérage a été augmentée.

### LE PARTAGE DE LA ROUTE

La popularité du vélo ne cesse de croître. Selon *L'état du vélo au Québec en 2015*, produit par Vélo Québec, le Québec compte 4,2 millions de cyclistes, dont 3,2 millions d'adultes.

Depuis quelques années, les médias font davantage état de certaines situations conflictuelles entre les conducteurs et les cyclistes. Dans un sondage réalisé en 2015<sup>1</sup>, plus de 90 % des répondants mentionnent que le partage de la route entre cyclistes et conducteurs est un enjeu préoccupant.

<sup>1</sup> SOM (2015). *Évaluation de la campagne vélo 2015 « On ne vous demande pas de devenir les meilleurs amis du monde. Juste de vous respecter. » : rapport final présenté à la Société de l'assurance automobile du Québec*, 99 p.

## LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES

Les éléments suivants doivent, entre autres, être pris en considération pour améliorer la sécurité des cyclistes sur le chemin public, en particulier aux intersections :

- la présence et la qualité des infrastructures cyclables;
- la visibilité (voir les autres et être vu);
- la cohabitation avec les véhicules lourds, qui, en raison de leur longueur et de leur hauteur, ont de nombreux et vastes angles morts;
- la vitesse des véhicules;
- la distraction, autant chez les cyclistes que chez les conducteurs.

## DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES

Le respect des règles et des différents usagers de la route, ainsi que la prudence dont ils doivent faire preuve contribuent à l'amélioration de la sécurité des cyclistes et du partage de la route. L'implantation d'infrastructures sécuritaires et la gestion appropriée de la circulation, notamment à certains endroits à risque, comme les intersections, sont également des éléments importants à considérer pour l'amélioration de la sécurité des cyclistes.

Des infrastructures adaptées à l'environnement routier et aux différents usagers permettent également de répondre aux besoins de mobilité des cyclistes, que ce soit pour un cyclisme utilitaire, de loisir ou sportif. Il faut prendre en compte les réalités des milieux urbains, ruraux et périurbains.

Ce sont les municipalités et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui sont responsables de concevoir et d'exploiter des infrastructures qui favorisent la mobilité sécuritaire des cyclistes.

## LE CASQUE DE VÉLO

Les blessures à la tête contribuent à environ 60 % des décès et 30 % des hospitalisations liés à un accident de transport<sup>2</sup> chez les cyclistes. Pourtant, en 2014, seulement 53,2 % des cyclistes portaient un casque protecteur, malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation menées au cours des années par la Société de l'assurance automobile du Québec et ses partenaires. Bien que le casque n'empêche pas les accidents, il protège la tête et diminue la gravité des blessures.

## AILLEURS DANS LE MONDE

La ville de Copenhague, au Danemark, est reconnue comme l'une des meilleures villes cyclables au monde. Au chapitre des aménagements qui favorisent la sécurité des cyclistes, notons que la circulation des piétons, des cyclistes et des automobilistes sur les grands axes routiers, où circulent plus de 6 000 véhicules par jour à une vitesse supérieure à 55 km/h, est séparée par des aménagements physiques distinctifs (ex. : des pistes cyclables unidirectionnelles séparées de la chaussée). L'entretien hivernal systématique de tout le réseau cyclable est également en place.

## PISTES DE RÉFLEXION

Lorsqu'il est question des cyclistes, que devons-nous faire de façon concrète pour poursuivre l'amélioration du bilan routier au Québec?

Quelles sont, selon vous, les principales problématiques liées au partage de la route entre les cyclistes et les autres usagers? Quelles seraient les pistes de solution privilégiées pour améliorer la situation?

Les enquêtes de la Société de l'assurance automobile du Québec révèlent qu'un peu plus de 50 % des cyclistes portent le casque. Comment pourrait-on augmenter ce pourcentage?

<sup>2</sup> Un accident de transport correspond à tout accident impliquant un cycliste. Cela ne désigne donc pas seulement les accidents impliquant un véhicule à moteur.